



# REALISER VOTRE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Depuis le 5 novembre 2001, tout employeur a pour obligation de transcrire le résultat de l'évaluation des risques professionnels dans un Document Unique en vue de planifier et d'organiser la prévention des risques dans son établissement ou sa collectivité. Forte de ses connaissances dans le secteur public, Neeria, marque de services de Sham et de Sofaxis, propose de vous accompagner méthodologiquement dans la réalisation de ce document, dans la communication interne et dans la mise en place d'un plan d'actions.

## STRUCTURES CONCERNEES

Tout établissement ou collectivité, soumis(e) au Code du Travail souhaitant se mettre en conformité avec la réglementation ou mettre à jour son document unique préalablement rédigé.

## OBJECTIFS DE LA MISSION

- Recenser et évaluer les risques professionnels à l'aide d'une méthode participative du personnel.
- Proposer un plan d'actions visant à réduire les risques identifiés.
- Transmettre le savoir-faire Neeria au pilote de la démarche.
- Etablir un livrable « Document Unique ».

## CONTENU DE LA MISSION

### 1 – Préparation et coordination

La préparation de la mission consiste à la création d'un groupe de travail, à la définition du périmètre (unités de travail étudiées) et la planification des différentes phases. Cette étape préalable est également consacrée à l'analyse documentaire à partir des éléments d'information fournis par l'établissement ou la collectivité (document unique actuel, statistiques AT/MP, organigramme, répartition de l'effectif...).

### 2 – Formation/Information

Une formation du pilote, du groupe de travail, du CHSCT et des personnes ressources pour ce projet est délivrée afin d'expliquer la méthodologie utilisée pour l'évaluation des risques professionnels et de délivrer une base commune de connaissances facilitant les échanges durant le projet. Un **plan de communication** est également proposé pour l'ensemble du personnel.

### 3 – Evaluation des risques

La phase suivante se compose de 2 parties :

- recensement des dangers dans les différentes unités de travail par des entretiens avec les personnes concernées et des visites des postes de travail ;
- analyse et cotation des risques en groupe de travail.

### 4 – Plan d'actions et restitution

Une fois l'évaluation des risques effectuée, un plan d'actions est proposé pour l'année à venir en collaboration avec la direction de l'établissement ou de la collectivité et le CHSCT.

## CONSEIL / MANAGEMENT DES RISQUES / PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Enfin, une restitution est réalisée : rappelant les modalités du déroulement de la visite, elle présente le bilan de l'évaluation, les points forts et axes d'amélioration et enfin le plan d'actions de l'année à venir dans les différentes unités de travail.

### LES PLUS

- Notre équipe de consultants, spécialiste du monde de la santé et du secteur public, dispose d'une expérience en management des risques. Tous sont préalablement habilités afin de garantir une homogénéité des approches pédagogiques et méthodologiques.
- Nos offres sur mesure adaptées tant aux attentes des établissements et des collectivités qu'à l'actualité. Notre accompagnement est déclinable au sein de toutes les structures et s'adresse au plus grand nombre en vue de créer un véritable partenariat et développer une culture commune de la prévention des risques.
- Notre savoir-faire pédagogique basé sur l'alternance d'apports théoriques, de retours d'expérience sur les pratiques et de mises en situation. Nos prestations s'appuient sur l'expertise des intervenants et l'élaboration d'outils pédagogiques adaptés.
- Nos livrables destinés aux clients qui bénéficient de supports complets et personnalisés selon le type de prestations.

### CONTACTER NOS CONSEILLERS SPECIALISES

[INFORMATIONS@NEERIA.COM](mailto:INFORMATIONS@NEERIA.COM)